

## Cinéma: aggravation de la censure

**A**ucun communiqué ministériel, hier, pour se vanter de cette réforme, consécutive au très médiatisé et très décrié rapport Kriegel, qui était censé traiter de la violence à la télévision: le décret remaniant et aggravant le contrôle des films (en salles) vient pourtant d'être publié, quasi en catimini, au *Journal officiel* (JO n° 238, du 7 décembre, page 20909). Le texte renforce le poids des instances familiales et médicales au sein de la commission de **classification des films**, introduit une «justification» à l'interdiction aux moins de 18 ans qui laisse supposer que tout film montrant «une scène de *sexe non simulée*» en relève, et supprime l'obligation, pour la commission, de se prononcer à la majorité qualifiée en ce qui concerne les interdictions «lourdes» (moins de 18 ans, visa X ou interdiction totale). Ces dispositions, entraînant la désignation d'une nouvelle commission, seront effectives le 1<sup>er</sup> mars 2004. ◆ A.-D. B.